

Que le meilleur gagne !

Serge Larivée

Volume 40, Number 2, 2011

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1061843ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1061843ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue de Psychoéducation

ISSN

1713-1782 (print)

2371-6053 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Larivée, S. (2011). Que le meilleur gagne ! *Revue de psychoéducation*, 40(2), 173–174. <https://doi.org/10.7202/1061843ar>

Éditorial

Que le meilleur gagne !

Serge Larivée

Avant le début des années 1980, peu ou pas d'étudiants publiaient dans des revues scientifiques. Actuellement, les étudiants de deuxième et troisième cycle en psychoéducation sont encouragés à présenter les résultats de leur recherche dans des colloques locaux, nationaux et internationaux et à les publier dans des revues professionnelles et scientifiques.

Ce faisant, non seulement les étudiants participent au développement des connaissances, mais ils augmentent leurs chances d'obtenir des bourses pour la poursuite de leurs études universitaires et postdoctorales. La concurrence pour l'obtention de ces bourses est forte. Comme les postulants à ces concours ont sensiblement les mêmes résultats académiques, ceux qui ont à leur actif des communications à des congrès ou des publications dans des revues scientifiques sont en meilleure position.

Dans cette perspective, en créant le prix au meilleur article, la *Revue de psychoéducation* incite les étudiants à publier et veut surtout reconnaître ainsi l'excellence dans la production écrite des étudiants de deuxième et troisième cycle. Pour participer au concours, il faut bien sûr être inscrit à l'un de ces cycles d'études en psychoéducation et être seul ou premier auteur du texte soumis. Il n'y a pas de date limite pour la soumission de textes. Si le texte soumis est accepté, il fait partie du concours de l'année au cours de laquelle il sera publié. Par exemple, si un texte est soumis en juin 2012 et accepté pour publication au cours de 2013, il fera partie du concours 2013.

Dans l'annonce du lancement de ce concours envoyé à tous les responsables des études supérieures et directeurs des départements de psychoéducation, j'écrivais que les textes recevables correspondaient à toutes les catégories de textes inédits accueillis par la revue (« articles empiriques ou théoriques traitant de l'inadaptation psychosociale et des méthodes d'intervention préventive ou curative s'y rattachant »), y compris les recensions d'ouvrages relevant de l'essai.

J'ajoutais que ces textes – qui ne devraient pas dépasser 20 feuillets, références non comprises – seront évalués d'après les critères suivants : pertinence et importance thématique, originalité, logique interne, qualité linguistique et stylistique. Pour ce faire, un comité *ad hoc* composé de trois juges choisit le meilleur texte. Si un même texte n'est pas choisi par au moins deux juges, c'est un quatrième juge qui, parmi les choix des trois premiers, désignera le gagnant. Il va sans dire que les textes soumis aux juges sont scrupuleusement purgés de tout indice susceptible d'identifier

l'auteur, et que, par ailleurs, les juges cooptés ne sauraient être impliqués de quelque façon auprès des auteurs des textes sur lesquels ils auront à se prononcer.

Pour ce premier concours, le comité était composé des professeurs de l'UQTR, de l'UQO et de l'Université de Sherbrooke. Signalons en terminant que, outre la publication de son manuscrit sous la rubrique « Concours étudiant », l'auteur du meilleur texte reçoit la somme de 500 \$. Le gagnant du premier concours est Farah Jamal, dont vous retrouverez le texte aux pages 175 à 190.

La direction de la *Revue de psychoéducation* reste évidemment ouverte à toute suggestion susceptible d'améliorer le concours.